

Vivre sereinement les mesures de protection juridique

Objectifs de la formation : A la fin de la formation, l'apprenant est capable de :

- Acquérir une vision globale des mesures de protection et de la fonction de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM)
- Maîtriser l'ensemble de la démarche permettant de prendre en charge des majeurs protégés

Durée et horaires

2 jours (14 h) - 09h-17h30
Pause 12h30-14h00

Prix

- INTER 1.400€/pers.
- INTRA 2.800€/10 pers. max

Sessions INTER sur Paris en 2025

20-21 mars - 09-10 octobre

INTRA sur demande du 01/01 au 31/12/25

Action de formation

Parcours non certifiant en mode
présentiel

Intervenante : Anne GOZARD, consultante-formatrice, MJPM depuis 2000, diplômée du notariat. Profil disponible sur <https://www.linkedin.com/in/annegozard> /OU/ Sophie LECHAT, consultante-formatrice, MJPM depuis 1995, ancienne déléguée à la tutelle en association et responsable d'un service de maintien à domicile, diplômée en conseil en économie sociale et familiale. Profil disponible sur <https://www.linkedin.com/in/sophielechat>

Public visé

Personnel d'encadrement des
établissements accueillant
des personnes âgées et/ou
handicapées et des services
les accompagnant au domicile

Méthode pédagogique : approche par compétence, méthodologie des 3A (Appel-Apport-Ancrage), accompagnement par l'intervenante

Techniques pédagogiques : apports juridiques et méthodologiques, retours et partages d'expérience, analyse des pratiques, ancrage via des cas réels et des mises en situation

Moyens pédagogiques : support « Vivre sereinement au quotidien les mesures de protection juridique », memento aide-mémoire, tableau collaboratif privé pour la visualisation et le téléchargement des supports

Pré-requis :

Connaissance des personnes
âgées et/ou handicapées, des
ESSMS

Modalités d'évaluation

- Évaluation pédagogique diagnostic en début de parcours
- Évaluation formative sur l'acquisition des compétences en cours de formation
- Questionnaire d'évaluation de la formation par le participant à chaud en fin de journée
- Remise d'un certificat de réalisation qui précise le niveau d'atteinte des objectifs de développement des compétences professionnelles
- Questionnaire d'évaluation de la mise en œuvre des compétences, à froid, environ 3 mois après la fin du parcours de formation

Programme MJPM1-2501-v15
Mis à jour le 15 janv. 2025

Vivre sereinement les mesures de protection juridique

Lieu de formation

- INTER : sur l'un des sites de notre partenaire REGUS à PARIS – possibilité d'accès PMR
- INTRA : chez le client

Personnes en situation de handicap

L'entretien préalable à toute contractualisation permet d'aborder les conditions d'accessibilité.

Vous pouvez également nous contacter

Notre
politique
handicap

Programme MJPM1-2501-v15
Mis à jour le 15 janv. 2025

Programme de formation et de développement des compétences professionnelles

La détection des personnes vulnérables

- Appréhender l'état de la personne et son degré d'autonomie
- Apprécier son environnement
- Estimer la situation matérielle de la personne vulnérable

La formulation d'une demande de protection

- Identifier les acteurs du domaine de la protection
- Formuler une demande
- Initier la demande en direct ou par un tiers
- Que faire en cas de refus ?

Le partenariat avec le MJPM

- Accompagner le MJPM dans la prise en charge de la personne
- Accueillir une personne sous protection et son représentant
- Gérer la relation avec le MJPM

La prise en compte des spécificités de la mesure

- Connaître les régimes existants : la tutelle, la curatelle simple ou renforcée, la sauvegarde de justice et l'habilitation familiale
- Distinguer les missions du MJPM : la protection des biens et la protection des personnes
- Connaître les mesures judiciaires à caractère social : accompagnement judiciaire (MAJ) et accompagnement social personnalisé (MASP)
- Connaître le mandat de protection futur

La gestion des mesures au quotidien

- Identifier les particularités de la personne sous protection
- Favoriser l'autonomie de la personne sous protection tout en gérant la dépendance
- Respecter les obligations du MJPM

5 compétences clés

1. Détecter les personnes vulnérables
2. Formuler une demande de protection
3. Activer le partenariat avec le MJPM
4. Prendre en compte les spécificités de la mesure
5. Gérer les mesures au quotidien

Informations & Inscriptions - info@iphigeni.fr 06.16.17.95.93

ou Formulaire contact : suivre [ce lien](#)

Avant édition de tout devis ou convention, un entretien téléphonique ou un face-à-face est proposé avec le commanditaire et/ou le stagiaire afin de valider l'adéquation de la formation avec le projet du bénéficiaire ou du groupe de bénéficiaires

Comment
se déroule
une
formation ?

IPHIGENI
iphigeni.fr

iphigeni

Conseil & Formation
Pierre-François Itel - EI